

## Point d'information sur le financement de la formation professionnelle

### Rappel

Depuis la loi n°2014-288 du 5 mars 2014, la contribution à la formation professionnelle des entreprises est répartie de la façon suivante :

	Moins de 10 salariés	10 à 49	50 à 299	300 et +
Plan de formation	0.40 %	0.20%	0.10%	
Contrat et Période de Professionnalisation	0.15 %	0.30 %	0.30 %	0.40%
CPF - Compte Personnel de Formation		0.20 %	0.20 %	0.20 %
CIF CDI - Congé Individuel Formation		0.15 %	0.20 %	0.20 %
Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Pro.		0.15 %	0.20 %	0.20 %
<b>TOTAL CONTRIBUTION LEGALE</b>	<b>0.55 %</b>	<b>1%</b>		

*et le CIF CDD qui représente 1% de la masse salariale*